

12

Les pouvoirs locaux à N'gourti

Hadiza Moussa

Introduction

Des structures préfigurant la future communalisation ont été mises sur pied avec le concours de projets de développement, à l'exemple du PADL (Projet d'Appui au Développement Local), dans certaines régions du pays, en l'occurrence Mayahi et N'guigmi. Cette *précommunalisation* devait permettre de créer un cadre d'expérimentation pour des « laboratoires de la décentralisation ». ¹ C'est une des particularités du site de N'gourti qui fait l'objet de ce chapitre.

Démarche méthodologique

Une phase collective de recherche a permis de formuler des hypothèses de travail et de dresser une liste de descripteurs comparatifs qui ont favorisé la réalisation de la phase individuelle. Celle-ci s'est déroulée dans le chef-lieu du poste administratif de N'gourti, pour une bonne partie (deux semaines), ainsi qu'à N'guigmi (le chef-lieu d'arrondissement) et à Mitimé, un campement abritant un groupement et une tribu indépendante (pour la compréhension de ces notions, voir plus loin). Ces deux étapes principales ont été précédées par une réunion préparatoire ayant servi au lancement de l'enquête, à la présentation de certaines données monographiques sur le site d'enquête, et à la détermination provisoire des « groupes stratégiques » (Bierschenk et Olivier de Sardan 1994).

Présentation du site

Principales caractéristiques de la zone

Caractéristiques physiques et socio-démographiques

Situé dans l'arrondissement de N'guigmi, le poste administratif de N'gourti couvre une superficie de 98 000 km². Localisé en zone très aride, le poste enregistre depuis plusieurs décennies une pluviométrie moyenne annuelle en deçà de 5 mm, qui oblige

les hommes et leurs animaux à de perpétuels déplacements à la recherche de points d'eau et de pâturages. La population du poste administratif de N'gourti est estimée à 32 736 habitants.² Zone à vocation pastorale, N'gourti (en dehors du chef-lieu du poste administratif) est habité par des communautés³ essentiellement nomades : des Toubous, des Arabes et des Peuls.

Les premiers constituent le groupe majoritaire, lui-même divisé en deux grands sous-groupes : les *Daɓa* (composés des *Wandala*, des *Kesherda* et des *Aɗɗa*) et les *Teda*.⁴ La communauté touboue connaît une forte hiérarchisation. Elle classe en son sein des nobles (*Amma megira*), des anciens esclaves (*Agra*) et des artisans (*Aɗɗa*). Les *Aɗɗa* sont libres, mais, occupent le bas de l'échelle sociale en raison de leurs activités jugées méprisables par les autres clans toubous. Les *Aɗɗa* et les *Agra*⁵ jouissent de droits précaires. Par exemple, la possibilité pour ces catégories dites « inférieures » de nouer des liens matrimoniaux à l'intérieur du groupe « supérieur » et numériquement dominant est mince, voire nulle. Sur la stratification sociale touboue, Baroin (1985:70) relève que « *Les Aɗɗa se distinguent des autres Toubou par trois traits spécifiques : ce sont des artisans, ils constituent un groupe casté et, jusqu'à un passé récent, étaient liés aux Teda et aux Daɓa par des rapports d'allégeance. [...] Les mariages entre Aɗɗa et Teda ou Daɓa sont strictement prohibés. [...] Leur culture dans son ensemble est la même que celle des autres Toubou, mais leurs mœurs sur un grand nombre de points s'en différencient. Ils forment donc, dans l'univers toubou, un monde à part* ».

La communauté arabe, deuxième par le nombre, est subdivisée en deux principaux groupes : les *Awlad Suleyman* (ou *wassili/washili*) qui se seraient installés au Manga vers 1848 (Zeltner 1980) et les Arabes *hassawuna* (ou *shuwa*).⁶ À ceux-là il faut ajouter un troisième groupe, les Arabes *mobamid* (ou *mohoyda*), venus du Tchad et installés en territoire nigérien au début des années 1980, à la suite du conflit armé ayant opposé Weddeye et Habré.

Les Peuls (*Fulbe*) se trouvent dans le sud-ouest du Manga, qu'ils ont en partie abandonné en raison des récents conflits qui les ont opposés aux Toubous durant la rébellion armée. À la différence des Toubous ou des Arabes, leurs troupeaux sont surtout constitués de petits ruminants et d'ânes. Ces derniers sont utilisés pour le transport et le commerce du bois, qui constituent, avec le fonçage des puits, les principales activités des Peuls. Ils sont aussi employés comme bergers par certains éleveurs des autres groupes, notamment arabes et toubous. Certains Peuls possèdent de modestes troupeaux de camelins qu'ils n'arrivent toutefois pas à faire prospérer en raison d'une pression venant des Toubous (cf. infra).

La population du village de N'gourti proprement dit est assez composite. En plus des groupes cités, on y rencontre des Hausa et des Zarma surtout issus de familles de militaires, de paramilitaires, de fonctionnaires et, dans une moindre mesure, de commerçants. C'est vraisemblablement à partir de 1984, année de grande sécheresse, qu'une importante partie des habitants de N'gourti s'y est installée. Sur la création du village de N'gourti, nous avons recueilli plusieurs versions souvent contradictoires. Ce qui ne fait pas le moins de doute est l'origine du nom du village. N'gourti vient de *n'gurtu* qui signifie « hippopotame » en langue kanouri. Les différents

réécits reproduisent l'une ou l'autre des deux principales versions qui s'affrontent autour du problème de l'autochtonie et de la cohabitation entre communautés (cf. infra). Selon la première version, N'gourti a été créé par les « couches inférieures » (les *Azza* et les *Agra*), qui avaient fui les exactions de leurs maîtres et s'y sont établis avec l'aide des gardes-nomades (contingents méharistes) de l'époque coloniale. Selon la deuxième version, défendue par la chefferie du groupement de Djourey, N'gourti a été fondé par les Toubous *daza*. Une troisième version, moins reproduite, disqualifie chacun des deux camps qui réclament la paternité de la fondation du village. Selon cette version, ce sont les Kanouri qui sont les fondateurs du village de N'gourti.

Caractéristiques économiques

N'gourti est un « nain économique » qui tire ses ressources principales d'une seule source : l'élevage. Le cheptel est composé, en grande partie, de camélins. L'élevage des bovins, qui était autrefois l'apanage des Peuls et des Toubous *daza* dans la région, est aujourd'hui quasi inexistant en raison des sécheresses successives qui ont décimé le cheptel. Celui des petits ruminants est relativement modeste et est pratiqué dans certaines habitations du chef-lieu du poste administratif. La plupart des commerçants, issus des trois communautés (arabe, peule et touboue), investissent beaucoup dans le bétail. Ici, la richesse d'une personne s'évalue presque essentiellement à partir de la taille de son troupeau. À ce propos Baroin (1985:35) souligne que : « un homme qui possède deux cents bêtes (cent chamelles et cent vaches par exemple) est extrêmement riche, il y en a très peu. Un cheptel de cent animaux est également hors du commun. La possession de trente ou quarante vaches ou chamelles correspond à une situation aisée. »

Les transactions commerciales, à l'intérieur du village de N'gourti et aux alentours, se résument à la vente, dans de petites boutiques, de certains produits de grande consommation (sucre, thé, savon, vivres divers...) et au commerce de bétail. Ce dernier se subdivise en deux secteurs : le commerce local et le commerce transsaharien. Le premier s'exerce dans un modeste marché de bétail. Il repose beaucoup plus sur la vente de petits ruminants (chèvres, moutons) que sur celle de gros bétail. Néanmoins, durant la rébellion touboue, le marché de bétail de N'gourti a connu un développement notable au détriment de celui de N'guigmi, peu accessible aux éleveurs du fait de l'insécurité. S'agissant du commerce transsaharien de bétail, il concerne essentiellement la traite cameline qui est une activité économique d'importance.⁷ Ce commerce se fait surtout en direction de la Libye (qui reste un grand importateur de gros bétail dans la sous-région), du Nigeria et dans une moindre mesure de l'Algérie. Toutefois, par défaut de structuration et de formalisation, mais aussi en raison de l'immensité du territoire du poste administratif dépourvu d'infrastructures routières, ce commerce se fait le plus souvent en fraude et dans des conditions pénibles. C'est ainsi que, dans de nombreux cas, les animaux exportés ne sont pas déclarés aux services de douane de N'guigmi. Ces handicaps accentuent d'ailleurs davantage l'enclavement du poste administratif par rapport aux autres pôles commerciaux et au reste du pays et constituent une entrave majeure pour son

épanouissement économique. Le ravitaillement du village est assuré, une à deux fois en moyenne par mois, par quelques camions appartenant à des commerçants basés à N'guigmi, ville située à 135 km de N'gourti. La nature des pistes (sablonneuses) imposait autrefois, pour parcourir cette distance, jusqu'à deux journées entières.

De façon générale, les activités économiques restent tributaires des conditions climatiques des régions avoisinantes (le reste du département de Diffa, une partie du département de Zinder et d'Agadez), qui ont presque toujours été défavorables au poste administratif (PA) de N'gourti. En outre, en raison de ce contexte économique, N'gourti ne représente pas un véritable centre pour les campements qui lui sont rattachés sur le plan administratif. Le chef-lieu du poste administratif est tout au plus un lieu de « dépannage ». C'est la ville de N'guigmi qui sert de référence pour l'essentiel des échanges commerciaux et pour les ravitaillements des populations, qui préfèrent souvent se rendre au Sud jusqu'au Nigeria voisin, ou au Nord vers l'arrondissement de Bilma. N'gourti est donc juste un carrefour, et non un pôle d'attraction économique pour les populations du poste administratif.

La léthargie économique de N'gourti se justifie aussi par l'absence d'opérateurs économiques d'envergure. Les quelques commerçants résidant à N'gourti tiennent des commerces par trop modestes qui ne peuvent pour l'instant constituer un réel support d'entrepreneuriat et de développement local. Pour toutes ces raisons, la majorité des acteurs – qu'ils soient de simples citoyens ou des autorités politico-administratives – ont beaucoup d'appréhensions quant à la viabilité économique de la future commune censée s'autofinancer.

Caractéristiques politico-administratives

Le pouvoir local est peu structuré. Alors que l'État local se remarque par sa relative absence, le pouvoir coutumier n'est pas tout à fait stabilisé, et le mouvement associatif, pour sa part, n'est qu'embryonnaire. La configuration politique locale a, depuis quelque temps, connu des mutations, même si par ailleurs les formations politiques représentées au sein du PA sont restées relativement les mêmes depuis dix ans. L'État local repose sur des fondements assez peu solides. L'insuffisance d'investissements significatifs dans les secteurs clés de l'éducation, de la santé, de l'élevage, de la communication, est évidente. Le service de l'élevage, vital dans une zone à forte vocation pastorale, faute de moyens de fonctionnement, a fini par disparaître depuis trois ans environ. Quant aux forces de défense et de sécurité, elles sont très visibles du fait de leur importance numérique. Enfin, les ressortissants de N'gourti semblent prendre beaucoup de recul par rapport à la marche sociopolitique et économique du PA.

Configuration politique et administrative du poste administratif

Le pouvoir politico-administratif

Il est détenu et exercé par la seule personne du chef de poste administratif (CPA). Il est choisi parmi les cadres de l'administration militaire – ce qui a le plus souvent été le cas – ou civile.⁸ En dehors de ses attributions formelles de représentant de

l'État, il n'a aucun pouvoir d'ordonnement : il n'a ni comptable ni ressources financières à gérer. Il dépend totalement du sous-préfet de N'guigmi. Mais il semble aussi avoir des liens directs, personnels, avec le sommet de l'État. Cela se justifie, selon lui, par son appartenance politique qui, dans bien des cas, a constitué un levier d'ascension pour de tels postes. Mais c'est également le cas pour les CPA en tenue qui ont généralement dans la hiérarchie militaire de solides relations avec certains officiers ayant occupé ou occupant des positions stratégiques de pouvoir dans l'administration centrale : chef d'état-major général, chef d'état-major particulier du Président, conseiller militaire, etc. En dehors de ses tâches administratives officielles, le chef de poste joue aussi un rôle officieux de conciliation pour les affaires mineures, excluant les cas de meurtre, en s'inspirant surtout de la justice coutumière.

Par ailleurs, le paysage politique au niveau du poste administratif, n'est pas tout à fait stabilisé. Il est en partie à l'image du contexte politique national qui a prévalu depuis l'enclenchement du processus de démocratisation. Au moment de l'enquête, trois principaux partis politiques semblaient occuper le devant de la scène locale : la CDS-Rahama (Convention démocratique et sociale), le MNSD-Nassara (Mouvement national pour la société de développement) et le PNDS-Tarayya (Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme).⁹ Le parti Daraja a aussi une représentation dans le PA. Quant au RDP- Jama'a (Rassemblement pour la démocratie et le progrès), il n'a guère survécu à son fondateur le général Baré. La politique, dans cette zone, n'est que peu téléguidée par des acteurs extérieurs, comme les ressortissants vivant dans les autres grands centres du pays. Leur retrait du processus de construction de la vie socio-économique et politique induit, de fait, une absence de mécénat, qui n'est pas non plus porté par les commerçants. À l'inverse des autres localités du pays, le poste administratif de N'gourti semble être à l'abri des fortes contestations politico-politiciennes. Il n'offre pas l'image d'une arène villageoise fortement traversée par les contradictions classiques induisant la factionnalisation de l'espace sociopolitique. Les rivalités sont en revanche perceptibles dans d'autres contextes *a priori* non politiques (cf. infra).

L'impression qui se dégage est l'extériorité des habitants face à la chose politique. Ceci est surtout vrai pour ceux qui vivent dans les campements, en dehors du chef-lieu du poste administratif. Certains campements ont quelquefois eu la chance d'abriter un bureau de vote lors des élections passées, mais pour d'autres cela n'a jamais été le cas, et leurs populations n'ont jamais eu l'occasion de mettre un bulletin dans une urne. Même si elles ne sont pas suffisamment réparties dans l'espace, les consultations électorales seraient en dépit de tout et dans la plupart des cas la seule et unique occasion pour ces populations d'entrer en contact avec la politique nationale comme l'illustrent les propos d'un chef de groupement :

Les nomades ne sont en contact avec le monde politique que quand il y a élection. En ce moment, chacun se pointe pour rechercher des voix.

C'est une situation que d'aucuns qualifient d'absence de l'État, car celui-ci semble bien s'être arrêté à N'guigmi. En effet, on a remarqué une marginalité forte du poste administratif – et par-delà, de tout le département de Diffa – par rapport à Niamey.¹⁰

À en croire certains habitants, même ce peu d'État semble avoir dressé un mur entre les populations et l'État en ce sens que celui-ci est resté indifférent à leurs incessantes sollicitations.

Les rares fois où les administrateurs allaient en tournée pour des missions de prise de contact ou de sensibilisation de la population sur certaines questions d'intérêt public, « *ils ne passaient que là où il y a les chefs de groupement les plus généreux* » (un éleveur transhumant). À ce niveau, il faut noter que certains chefs de groupement n'hésitent pas à faire d'importants cadeaux en nature (bétail, tapis, couvertures...) aux délégations officielles qui passent dans leur entité. Cette rupture entre autorités politico-administratives et administrés est aussi accentuée par l'attitude défensive des populations.

Celles-ci ne se déplacent généralement vers l'administration que pour obtenir des pièces d'état civil. Pour certaines autres formalités administratives, comme les procédures judiciaires, beaucoup d'entre elles hésitent à faire un pas vers les services administratifs. Certains observateurs de la scène publique locale y voient une réaction contre une forme d'injustice dont elles auraient toujours été victimes du fait de certains préjugés à leur endroit.

Une relative présence de l'État est cependant perceptible lors des missions de collecte d'impôts. Ce sont d'ailleurs des tâches auxquelles sont toujours associés les corps en tenue. Et, de ce fait, on peut croire que l'État n'a atteint la région que dans sa seule dimension répressive. En effet, pour réunir les impôts auprès de certains « mauvais payeurs », l'administration recourt à la dissuasion en s'appuyant notamment sur les éléments des FNIS (Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité). Collecter les impôts auprès des populations, c'est aussi une occasion de leur « forcer la main » (CPA).¹¹ Pour cette raison, et pour bien d'autres encore, la cohabitation entre hommes en tenue et populations a toujours été péniblement vécue de part et d'autre.

En outre, la présence des « projets », assez importante dans le reste du pays, n'est que très récente dans la région. Même si le financement et la réalisation des projets de développement sont l'œuvre de bailleurs de fonds extérieurs, le choix des sites pour leur implantation à l'intérieur du pays relève habituellement des prérogatives du pouvoir politique central. Et les pouvoirs publics sont, çà et là, accusés d'avoir reculé devant leurs responsabilités.

La présence de l'État ne se sent que quand il y a des impôts à percevoir. L'autorité doit s'approcher de la population pour voir comment vivent les populations mais ici rien n'est fait [...] Cette zone est délaissée, cela est une évidence. Si ce n'est qu'à partir de l'année dernière, je n'ai jamais vu même deux projets intervenir dans cette zone. Ici, les investissements se limitent à une ou deux classes construites depuis longtemps. Comparée à d'autres, cette région est vraiment délaissée. En tout cas, les projets sont récents dans cette zone (un fonctionnaire d'origine *daʒa*).

Le délaissement de la zone se laisse encore mieux appréhender à travers les infrastructures publiques. Le chef-lieu du poste administratif de N'gourti ne dispose en effet que d'équipements assez sommaires : une école primaire, un collège d'enseignement général, un centre de santé intégré (CSI), une maternité en cours de construction, un

puits cimenté non opérationnel, un forage, qui a une très faible capacité d'exploitation et est entretenu par l'armée, un marché sommairement construit avec des matériaux rudimentaires, et un service de l'élevage, qui n'est plus opérationnel faute de moyens de fonctionnement (humains, matériels...).

Pour l'ensemble de ces services publics, on ne dénombre pas plus d'une dizaine de fonctionnaires (enseignants et agents de santé) qui sont pour la plupart peu impliqués dans le débat public local : ils sont allochtones, mais aussi agents de l'État, soumis au principe de neutralité. Les autres infrastructures ont été exécutées avec l'aide de projets de développement opérant depuis peu dans la région, notamment le PADL-N. Il s'agit du dépôt pharmaceutique et de la radio communautaire.

Avant l'arrivée des projets, nous pouvons dire que l'État n'a pas beaucoup investi. Si je prends l'exemple du dispensaire, il y a seulement les locaux, les produits manquent. Pour l'école, les enseignants qu'on affecte ici font une année et ils s'en vont. Il y a aussi le problème d'eau qui préoccupe la population. Je peux vous dire que le gouvernement n'a pas beaucoup investi à Ngourti. Pour le moment les projets se préoccupent beaucoup du développement de la zone... en moins de trois années, ils ont transformé le poste administratif (propos d'un leader d'opinion).¹²

Ce sentiment d'« État absent », largement partagé, persiste toujours en dépit de l'intervention dans la zone des projets de développement. Les populations ont en effet clairement conscience que les projets ne sont pas des structures étatiques classiques. Elles reconnaissent, à travers les projets, une main salvatrice ou une « couverture » tendue par l'extérieur. C'est vraisemblablement maintenant, avec le processus de décentralisation, que se met en place une dynamique de construction de l'État. L'aboutissement de ce mécanisme pourrait favoriser une stabilisation de la chefferie en même temps qu'il permettrait la mise en place des structures décentralisées. Ces dernières ne se substitueront pas à des organes étatiques puisque ceux-ci sont quasi inexistantes. Et, à cet égard, on aurait le sentiment, tout de même paradoxal, que la décentralisation peut créer et encourager une sorte de « centralité ». Nous y reviendrons dans la partie consacrée au processus de décentralisation.

Les forces de défense et de sécurité

Elles sont représentées par les militaires, les gendarmes et les FNIS. La présence des militaires dans le chef-lieu du poste administratif se caractérise par une forte visibilité. Du fait de sa position stratégique de poste militaire frontalier, la caserne de Ngourti fait en effet partie des plus importantes du pays avec un effectif d'environ 500 hommes, tous rangs confondus. Les rapports entre les hommes en tenue et la population sont empreints d'une extrême méfiance. Une première représentation des forces de défense et de sécurité est qu'il s'agit d'entreprises seulement formelles, réputées être peu fiables : en dépit de leur présence marquée, les problèmes de sécurité se posent en effet avec acuité. Cela sert d'argument supplémentaire aux habitants pour décrier la « démission » des pouvoirs politiques. La seconde représentation, qui porte aussi les germes d'un divorce entre la population locale et les

soldats, voit dans ces derniers une source d'angoisse et d'abrutissement où même les innocents paieraient un lourd tribut.

En conclusion, la présence de l'État est *ambivalente*. D'une part, on relève un délaissement de la région : sa marginalité par rapport aux politiques nationales (en matière de santé, d'éducation, de sensibilisation politique, d'infrastructures, d'encadrement des activités économiques, etc.) est assez manifeste. D'autre part, la présence significative des militaires fait penser que sans eux N'gourti n'aurait pas pu exister. En somme, l'État ne semble pas présent socialement mais seulement par ses fonctions militaro-sécuritaires. Le ravitaillement de la population en eau potable, à travers l'entretien par les militaires de l'unique forage, ainsi que les autres services (infirmerie, boutique, moulin à grains) que l'armée offre à l'ensemble du village, sont considérés par certains comme des bénéfices obtenus par les populations « par ricochet », puisqu'ils ne leur étaient pas initialement et destinés.

La chefferie coutumière

Le pouvoir traditionnel local, lui-même lié à l'économie pastorale, n'est pas non plus stabilisé, ni hiérarchisé, et tout porte à croire que les sociétés desquelles il est issu sont « acéphales ». Le rapport à l'autorité, dans ces sociétés, n'est pas très prégnant. Le pouvoir n'est pas très bien défini, ni clairement circonscrit. Il n'est ni fort ni agencé comme dans les zones sédentaires, et le conflit armé toubou qui a sévi entre 1994 et 1999 n'a fait que le disperser et l'atomiser. La rébellion a en effet favorisé la multiplication des clivages et des tensions. D'ailleurs, le processus de construction d'entités et de pouvoirs néotraditionnels n'a réellement été amorcé qu'au début des années 1980, avec la création de nouveaux groupements et tribus indépendantes.¹³ Le pouvoir coutumier local est officiellement détenu par les chefs de groupement et les chefs de tribu. Divers notables ou intermédiaires s'y ajoutent : les « représentants » des chefs appelés *wakkil*, et des collaborateurs à un second niveau, appelés *maigari*. Les chefs de groupement en milieu nomade sont les équivalents des chefs de canton et portent le titre de *derde* en toubou, *sheick* en arabe et *lamido* en peul. Les chefs de tribu sont, quant à eux, les équivalents des chefs de village. À l'intérieur de la chefferie de tribu, on distingue deux niveaux de pouvoir : la chefferie de tribu simple et la chefferie de tribu indépendante. La tribu simple est soit sous l'autorité d'un chef de groupement, soit sous celle d'un chef de tribu indépendante. Dans la hiérarchie de la chefferie traditionnelle locale, la chefferie de tribu indépendante vient après celle de groupement et avant celle de tribu simple. Il convient aussi de préciser que ce sont plusieurs tribus simples qui forment soit une tribu indépendante, soit un groupement, où elles sont numériquement plus nombreuses. Le poste administratif de N'gourti compte huit chefferies de groupements (*Agadi, Bédouaram, Bilaherdé, Bitinga, Djourey, Kossotori, Mitimé I et Yogo*) et deux tribus indépendantes (*Ibranga et Mitimé II*) officiellement reconnues.¹⁴ L'ensemble de la population du poste administratif est reparti entre 287 tribus vivant dans 728 campements dont certains sont mobiles.¹⁵

L'organisation politique dans les différentes communautés (arabe, touboue et peule) est centrée sur *le clan* qui n'est pas une unité géographique ; mais tous les membres d'un clan respectent les mêmes interdits et partagent les mêmes blasons (marques) pour leur bétail. C'est sur la base du clan que « *le pouvoir colonial a organisé les Toubous en tribus et en groupements* » (Service du plan 1993). Toutefois, selon Baroin (1985:13), le clan ne peut pas être considéré comme une institution politique car, remarque-t-elle : « *Les clans toubou ne constituaient en effet ni des unités géographiques, ni des entités politiques. Ils étaient extrêmement mêlés sur le terrain et ne semblaient exercer aucun rôle majeur dans la vie de ces pasteurs sabéliens.* » Plus loin, l'auteure précise : « *Les membres d'un même clan vivent souvent dispersés parmi d'autres clans et ils ne se réunissent jamais entre eux* » (1985:85). Les différents chefs, à l'instar de tous les autres du pays, jouent un rôle tampon entre l'administration et les populations auprès desquelles ils collectent les impôts. Pour la plupart d'entre eux, le pourcentage perçu sur les impôts (10 pour cent) représente l'une des principales sources de revenus.

L'autorité exercée par les chefs coutumiers sur leurs administrés est toute relative. Les attributs du pouvoir ne se donnent pas à voir, comme c'est le cas dans la plupart des autres régions du pays. Les signes caractéristiques (accoutrement, habitation, moyen de transport...) à partir desquels on peut identifier les notabilités locales sont quasiment inexistantes. De ce point de vue, les *derde*, les *sbeick* ou les *lamido* ne sont guère différents de leurs gouvernés. Cette « absence de chefferie forte » représentait chez les Toubous la configuration politique d'avant les indépendances. Le chef à cette période acquérait son statut à la suite des combats qu'il remportait. Cela a d'ailleurs été relevé par Baroin (1985:74-75.) : « *Leur autorité [celle des chefs] ne dépassait guère le cadre du combat, et pouvait être remise en cause à la première bataille perdue. Cette autorité ne s'exerçait d'ailleurs jamais sur un groupe très étendu [...] L'autorité des chefs, dans la société toubou pré coloniale, n'est donc jamais tirée d'une institution stable, elle provient toujours d'un événement historique particulier où un homme a pu s'imposer comme leader provisoire à ses semblables [...] Ces chefs n'ont qu'une ébauche de pouvoir.* »

La chefferie traditionnelle dans le milieu étudié et surtout chez les Toubous ne se base pas sur une structuration consolidée. C'est ainsi que l'un des éléments forts apparu lors de cette enquête est la prolifération des « tribus indépendantes ». À tous les niveaux de la chefferie coutumière, il a été constaté des velléités d'autonomisation de certaines structures. Alors que les tribus « simples » manifestent de plus en plus leur volonté de s'ériger en « tribus indépendantes », ces dernières, pour leur part, s'investissent pour se constituer en groupement. Les unes et les autres jouissent d'un statut fragile au niveau de l'administration d'une part, et de l'Association des chefs traditionnels d'autre part. Cette dernière ne reconnaît en son sein ni « tribu » ni « tribu indépendante » ; seule la « chefferie de groupement » est investie d'une légitimité lui garantissant un droit de participation à l'association. Bien qu'étant conscients de cet état de fait, certains leaders locaux engagent leurs ressources et leur énergie dans la recherche d'un statut autonome.

Dans leurs attributions, les chefs exercent aussi la justice coutumière qui est progressivement et fortement influencée par le droit islamique au sein des trois

communautés.¹⁶ Dans la pratique, celles-ci recourent généralement à la juridiction coutumière ou religieuse, et les affaires parviennent rarement à la justice moderne. En milieu *teda*, les décisions de justice s'imprègnent d'ailleurs profondément et souvent uniquement de la tradition.

Le mouvement associatif

Le militantisme associatif ne s'est pas encore développé à N'gourti. Il n'existe pas d'organisations associatives à proprement parler, c'est-à-dire de « société civile ». Le tissu associatif local n'est que très embryonnaire et trouve surtout ses fondements dans les interventions des projets de développement qui prônent un « développement communautaire », une « démocratie participative » et une « gestion transparente » des ressources locales. L'essentiel des structures associatives recensées sur place sont l'émanation des projets. La création des différents comités de gestion – dans les secteurs de la santé (pour le CSI et le dépôt pharmaceutique), de la vente du mil subventionné, des banques céréalières – a ouvert la voie à l'émergence de nouvelles structures autonomes, mais ayant une existence juridique ambiguë, voire nulle.

Contrairement à certains regroupements classiques que l'on rencontre un peu partout au Niger, à N'gourti ni les jeunes ni les femmes ne se retrouvent dans des cadres structurés d'expression. La *samaria*¹⁷ et l'Association des femmes, naguère dynamiques pour la réalisation des travaux d'intérêt collectif et l'organisation des manifestations socioculturelles, en raison de leur inféodation au régime d'exception, n'ont pas survécu au vent de la démocratisation. On enregistre depuis peu l'éclosion timide des *fada*¹⁸ à l'intérieur desquelles il y a peu d'autochtones : ce sont des fonctionnaires civils et militaires et quelques commerçants qui ont créé ces structures – à la mode sur l'ensemble du territoire –, semble-t-il pour mieux gérer et assumer leur « extériorité » à la vie du village. La seule initiative associative venant des populations autochtones et complètement indépendante du monde des projets est le « comité antivol », qui doit, selon ses initiateurs, contribuer à la sécurisation du cheptel.

Une initiative endogène : la création du Comité antivol (CAV)

La « culture du vol de chameau » semble profondément ancrée aussi bien dans les consciences individuelles que collectives en zone nomade et principalement à l'intérieur de la communauté toubou.¹⁹ Une « économie du vol » s'est développée, défendue par de nombreux acteurs comme valeur morale ancestrale. Le vol est perçu comme un signe de puissance, de virilité et de courage pour tout homme toubou, et de ce fait semble être un rite de passage. Un homme politique de N'gourti avec lequel nous avons évoqué la question considère que « chez les Toubous, quand on n'a jamais volé, on n'a rien fait dans sa vie ». Pour un autre leader d'opinion, « voler est pour les Toubous ce qu'est défricher un champ pour les Kanouri ». Un adage toubou ne dit-il pas d'ailleurs que « le chameau est un animal qui a plusieurs maîtres » (*aya din mogira muntü*) ? Le vol pour les Toubous n'est pas lié au dénuement car il y aurait « des enfants dont les parents ont des centaines de chameaux et qui volent » (propos d'un *maigari*). À propos de

cette fréquence du vol en milieu toubou, Baroin (1985:89) souligne qu'elle ne peut « s'expliquer par des motifs matériels. Les motifs de ces actes sont d'ordre moral. Le vol des chameaux est une prouesse à laquelle les jeunes filles sont sensibles. Les jeunes gens en volant du bétail font la preuve de leur astuce et de leur courage, valeurs morales essentielles dans cette société où, avant la colonisation, l'état de feud et les *razziya* formaient la trame de l'existence quotidienne ».

Le vol de bétail dans cette zone est d'une ampleur telle qu'il a provoqué une grande exaspération au sein de la population, particulièrement parmi les *Teda* dont on dit pourtant qu'ils sont un sous-groupe ethnique à l'intérieur duquel cette pratique est assez répandue. En milieu *teda*, nous dit un habitant du village, « quelqu'un qui ne vole pas est un fainéant. Et même quand vous avez 1 000 têtes de bétail, il vous faut voler ». La tolérance vis-à-vis du vol de bétail fait que les voleurs ne sont presque jamais dénoncés en milieu toubou. Or, c'est bien cette extrême permissivité vis-à-vis du vol qui a le plus favorisé les conflits intercommunautaires, notamment entre Peuls et Toubous (cf. ci-dessus).

La naissance du comité antivol est une réponse à cette insécurité considérable, en partie liée à l'immobilisme jugé flagrant de l'État. L'initiative est venue d'un éleveur issu de la communauté *teda*, et a été soutenue par la suite par d'autres personnes. Sur les raisons et les circonstances de la création du comité, son président donne ces explications :

Nous avons créé ce comité parce que cette zone est reconnue pour le vol de bétail. Nous avons remarqué que ceux qui commettent ce vol sont issus de nous-mêmes. Nous avons décidé de dénoncer ces voleurs, de les poursuivre et de désintéresser les victimes... Nous nous sommes concertés et nous avons dit que pour combattre ce mal, il faut qu'on investisse nous-mêmes. Ainsi, à une époque où il y avait beaucoup de vols dans la zone, nous avons décidé de créer ce comité.

Le CAV regroupe en son sein les représentants de six groupes ou sous-groupes ethniques résidant dans la zone. Ce sont les Arabes *bassawuna*, les Arabes *nashili*, les *Azqa*, les *Daza*, les *Teda* et les Peuls. Ces délégués ont été choisis à l'issue d'une réunion convoquée par le chef de poste administratif à Bourgouré (un campement *teda*) et ayant « regroupé un nombre important d'éleveurs, de leaders d'opinion de la zone (chefs coutumiers, responsables de partis politiques...) et de forces de défense et sécurité » (le chef de poste). La désignation des membres du bureau, composé de sept personnes, s'est faite par consensus. En dehors du président, chacun des autres membres représente ainsi une communauté.

Les ressources du comité sont issues prioritairement des cotisations annuelles versées par les propriétaires de troupeaux : ce sont des sommes variant entre 5 000 et 10 000 FCFA. Elles sont déterminées proportionnellement à l'importance du troupeau. À cela s'ajoutent aussi des amendes (d'un montant de 200 000 FCFA) infligées aux voleurs attrapés. Cet argent sert à l'achat du carburant pour les missions de sensibilisation de la population sur le phénomène du vol ou pour la poursuite des voleurs. Par-delà ses fonctions de sécurisation, le comité remplit aussi une mission « humanitaire » : le carburant du comité peut en effet servir aux évacuations sanitaires.

Le comité fonctionne sur le principe de la délation, qui consiste à dénoncer tout voleur ou tout individu soupçonné de l'être, en alertant les « informateurs » du comité. Ces informateurs sont des personnes-ressources (deux par campement), « reconnues intègres », assermentées (sur le Coran) qui sont désignées pour épauler le comité dans ses tâches. Ces représentants du CAV sont choisis « lors d'une assemblée générale réunissant l'ensemble de la population d'un campement » (le président du CAV).

En même temps que les principes sur lesquels se fonde le CAV semblent anti traditionnels (par exemple la dénonciation des auteurs ou présumés auteurs de vol), le comité antivol récupère certaines règles du système traditionnel consistant à tout mettre en œuvre pour contourner la justice de l'État.

En somme, dans son fonctionnement, le comité se base sur un système très hybride consistant à recourir à la fois au traditionnel (par l'évitement des procès), à « l'informel innovant » (par la délation), au juridico-légal (par les amendes imposées aux infracteurs) et au religieux (l'arbitrage du Coran). On assiste alors à une superposition subtile de la *justice coutumière, moderne et religieuse*. Pour certains porteurs de tenue qui se prononcent en privé, ce comité veut de façon dissimulée ravir aux forces de défense et de sécurité leurs attributions traditionnelles. Le CAV est alors perçu à la fois comme une « police parallèle », une « gendarmerie parallèle » et même une « justice parallèle » ; en un mot, un véritable pouvoir parallèle. Ceci est toutefois vigoureusement démenti par ses membres :

L'administration, c'est un pouvoir à part. Nous sommes obligés de coopérer avec elle. Notre comité n'est pas un pouvoir parallèle. Nous ne sommes pas au-dessus de la loi. Notre action, c'est pour coopérer avec l'autorité administrative. Et je répète, c'est au sein de nos communautés que le vol existe, c'est à nous de régler ça. Et l'autorité ne part pas régulièrement dans les campements ; les gens ne sont pas bien sensibilisés. Nous les connaissons, nous [...] Si les autorités nous soutiennent, notre œuvre va continuer. Mais, si le gouvernement nous demande d'arrêter, nous allons laisser tomber, nous ne sommes pas au-dessus de la loi (le président du CAV).

Le CAV, en insistant sur la présomption de culpabilité comme suffisante pour obliger les individus à dénoncer, même à l'intérieur du cadre familial, et en mettant en place un mécanisme de délation, ne pourrait-il pas être à la longue une source de fracture sociale ? Mais, il est vrai aussi que les vols d'animaux ont cet effet. La cohésion sociale est déjà mise à mal par les conflits intra et inter-communautaires, l'action du comité la renforcera-t-elle ou au contraire l'affaiblira-t-elle encore plus ? Ces questions sont des préoccupations plus ou moins exprimées par certains :

Nous avons tous salué la naissance de ce comité. Mais moi, j'ai peur à cause de son système de dénonciation. On risquera d'avoir des ennemis partout, dans la famille et dans la société (un habitant de N'gourti).

Le CAV semble par ailleurs – même si ses fondateurs s'en défendent énergiquement – être une structure éminemment politique, au regard de l'aura dont il bénéficie au sein des milieux politico-étatiques qui ferment aussi les yeux sur son statut *a-juridique*,

donc illégal. À en croire certains de ses membres, même le président de la République serait informé de son existence. De même, malgré ce caractère illégal, nombreux sont les hommes politiques, notamment le chef du PA, qui veulent s'attribuer la paternité de la démarche (la création du comité).

À travers ce type de démarche, tout porte à croire que l'on est en train d'assister progressivement à une « construction informelle » de l'État ainsi que de la société civile (cf. infra).²⁰

Ressortissants et débat public local

Les ressortissants de N'gourti, dispersés dans plusieurs régions du pays et particulièrement dans la capitale, interviennent très peu dans le débat public local. On est d'ailleurs frappé par leur étrange détachement vis-à-vis de toutes les questions d'intérêt général du poste administratif. N'gourti, nous dira-t-on, a pourtant produit des cadres ayant occupé de hautes responsabilités dans l'administration publique nigérienne : ministres, députés, directeurs généraux... Mais beaucoup d'observateurs ont l'impression que ces fonctionnaires fuient leur zone, où ils viennent peu, et s'impliquent peu ou pas du tout dans les affaires locales. Voilà ce qu'en dit un de nos interlocuteurs, lui-même agent de l'État et natif de la région, selon lequel le problème se pose à l'ensemble de l'arrondissement de N'guigmi :

Ça, c'est un problème général. Même à N'guigmi, le plus souvent les ressortissants fuient leur zone. Il y a des gens très riches qui sont issus de N'gourti et de N'guigmi, mais ils préfèrent investir ailleurs que chez eux. Ils investissent là où ils peuvent gagner de l'argent. Ces gens n'amènent même pas leurs enfants à la « maison » pour les vacances. Le plus souvent, leurs enfants ne parlent même pas leur langue. Ils n'ont même pas un lopin de terre ici. Ils sont complètement coupés des gens.

Ces ressortissants sont généralement étiquetés comme des opportunistes qui ont réalisé leur propre ascension sociale en procédant au recrutement d'une clientèle locale fidèle. En même temps qu'ils se refusent à réaliser ou à promouvoir des investissements personnels dans leur localité, on pense aussi que les fils de N'gourti « ne se débrouillent pas » à l'image des ressortissants des autres régions du pays, dont l'intermédiation pour la réalisation ou le renforcement de certains ouvrages collectifs (forages, moulins, écoles, centres médicaux) est fréquente. Pour certains, contribuer au développement du poste administratif supposerait par exemple que les ressortissants négocient l'implantation des ONG ou des projets en faisant preuve de dynamisme au niveau des instances politico-administratives nationales. Au lieu de cela, on s'accorde à dire qu'ils brillent par leur indifférence.

Normalement quelqu'un qui est né ici, qui a fait l'école ici, doit se soucier de sa zone. Mais c'est le contraire. Souvent ils disent négocier avec les gens de l'Ouest, mais nous n'avons pas eu des réalisations. Il y a certains qui viennent, nous discutons longuement avec eux. Ils disent être conscients du délaissement de N'gourti. Ils promettent de faire de leur mieux une fois à Niamey mais ils ne font rien. Les gens de l'Ouest s'en sortent bien pourtant. Ils font tout pour attirer des investisseurs quand eux-mêmes ne le sont pas (un membre du CPC – conseil pré-communal).

C'est dire qu'il n'y a aucune commune mesure entre les ressortissants du PA de Ngourti et ceux du Centre-Est (Maradi, Zinder, etc.) et de l'Ouest (Niamey, Kollo, Dosso, etc.) qui, d'une certaine manière, déterminent l'orientation socio-économique et politique de leurs régions. Cette défaillance des cadres ressortissants de la zone est assez mal perçue par la population. Cette « absence de régionalisme » mériterait, de l'avis de certains, « une sanction exemplaire », c'est-à-dire de fermer toutes les voies d'accès au pouvoir à ces fonctionnaires, dans le cadre des futures élections locales et même législatives. En effet, l'indifférence des cadres ressortissants à l'égard de la vie locale ne les empêche pas de nourrir des ambitions politiques à l'échelle locale.

Ils ne viennent ici que quand il y a des élections. Pour ça, ils sont les premiers. Désormais, nous ne cautionnerons plus cette situation. Tout celui qui veut postuler à un poste quelconque doit revenir parmi nous avec sa famille. Qu'ils viennent vivre nos problèmes ! On a vu de quoi ils sont capables. Tout ce qu'ils savent faire c'est remplir leurs poches et oublier la région (propos d'un commerçant).

Pour beaucoup d'acteurs locaux comme ce leader d'opinion, les futurs représentants de N'gourti au sein de certaines instances locales ou nationales devraient désormais être issus de la population locale, c'est-à-dire résider à l'intérieur des limites du poste administratif.

Mais il y a des gens dans ce village qui ont des ambitions. Et les gens sont conscients maintenant ; ils vont voter pour les gens qui sont avec eux, qui souffrent au même titre qu'eux ; ils ne vont plus jamais voter pour quelqu'un qui vient de Niamey, rien que pour les élections. Par exemple, notre député n'est venu qu'une seule fois [...] Même s'il vient, il s'arrête au niveau de son village seulement.²¹

Allons-nous, si ces professions de foi prenaient forme, assister à une recomposition de l'arène locale de N'gourti sans le monde des ressortissants ? La question reste pour l'instant posée.

Configuration de l'arène villageoise locale et logiques des acteurs

La cohabitation est particulièrement difficile entre les différents groupes et sous-groupes ethniques en présence, en particulier les antagonismes entre Toubous (*Daẓa* versus hommes de caste : *Agra* et *Aẓẓa*), entre Toubous et Peuls, entre Toubous et Arabes *mohamid*. Les querelles entre autochtones et allochtones sont également importantes à l'intérieur du chef-lieu du poste administratif.

Il subsiste encore une espèce d'idéologie esclavagiste prégnante au sein du groupe ethnique toubou. Il s'agit ici d'un véritable problème de « castes », qui maintient certains sous-groupes (*aẓẓa* et *agra*) dans une position de sujétion. Quasiment toutes les voies d'ascension sociale restent hermétiquement fermées aux gens de castes du fait de certaines manœuvres des Toubous *daẓa*. C'est une situation qui n'est pas sans conséquences. La poussée et le développement des logiques identitaires alimentent divers conflits à l'intérieur du poste administratif (cf. études de cas ci-dessous).

Le conflit entre Peuls et Toubous semble plus complexe. L'élevage camelin que les Peuls veulent développer connaît des difficultés en raison des actions nuisibles des Toubous. Ceux-ci ont en effet développé un mode de prélèvement basé sur le vol, qu'on peut qualifier d'endémique, qui vise à empêcher les Peuls de se constituer un cheptel important de camelins, et, par conséquent, de constituer une force économique dans la localité. Cette logique de conflit a servi d'élément de complexification durant le conflit armé qui a opposé rébellion touboue et forces armées. Les Peuls tout autant que les Arabes, qui se sont organisés en milices anti-Toubous avec l'aide de certains milieux politiques, ont constitué pour l'armée un « bouclier ».

Les confrontations des Toubous avec les *Mohamid* sont aussi antérieures à la participation arabe au conflit armé. À ceux-ci, il est reproché leurs conduites belliqueuses autour des points d'eau et des espaces de pâturages, où ils privilégient l'usage abusif des armes à feu. L'excuse récurrente avancée par les *Mohamid* est la « sécurisation » de leur cheptel qui est numériquement dominant dans la région. « L'économie du vol », si développée en milieu toubou, a suscité un climat d'extrême suspicion entre communautés. Les *Mohamid*, particulièrement, se méfient beaucoup des Toubous et n'hésitent pas à les maltraiter quand ils sont repérés aux alentours de leurs campements. Une solidarité de nature ethnico-politique a d'une certaine manière pris forme entre ces Arabes pasteurs nouveaux venus et les Arabes autochtones dont les rapports de ce fait ne sont pas au beau fixe avec les Toubous.

Enfin, les conflits liés à l'autochtonie existent dans la zone comme dans bon nombre des villages nigériens. L'antériorité d'un groupe sur un autre dans l'occupation territoriale a toujours été un dangereux vecteur de désunion sociale dont le règlement définitif n'est certainement pas pour demain. À l'intérieur du chef-lieu du PA, l'autochtonie est âprement disputée par les habitants du village.

Deux études de cas vont illustrer les propos ci-dessus, autour du choix d'un site pour le marché et de la direction de la prière de vendredi.

Conflits autour de l'emplacement du marché

Le marché de N'gourti est situé en plein cœur du village sur un espace relativement étroit, estimé à environ un hectare et demi. Cette exigüité des lieux a contraint les autres commerçants (majoritairement des *Dazā*) à installer leurs boutiques et commerces à l'intérieur des quartiers, à côté des habitations. D'aucuns disent d'ailleurs que ce n'est pas un marché au vrai sens du terme. Depuis quelques années, les demandes pour une extension ou un nouvel emplacement du marché se sont succédé. Le chef de groupement de Djourey – qui résidait à l'époque à N'gourti – en tant que « garant »²² des terres, a attribué un « terrain vague » à cet effet. Mais ce choix a vite été contesté et l'emplacement en question revendiqué par les représentants de la *samaria* dont la majorité des membres est constituée des *Azāa* et des *Agra*. Ceux-ci estiment en effet que le terrain leur appartenait depuis fort longtemps. Là-dessus, même le chef de poste administratif de l'époque est intervenu sans succès pour trouver une solution acceptable par les uns et les autres. Le problème a été transmis au sous-préfet de N'guigmi qui a, à son tour, alloué, avec l'aide du chef de

poste, une nouvelle place pour la construction du marché. Mais celle-ci a suscité davantage de scissions que ne l'avait fait la première. L'affaire du marché aurait également été fortement politisée par certains groupes. À ce jour, le problème reste non résolu du fait du raidissement des positions des deux camps. Le chef de poste actuel, qui a aussi été impliqué dans cette affaire, donne sa version des choses :

C'était en 1989, sous le régime d'exception, que le problème a éclaté. Il y avait une dizaine, une quinzaine d'années, une parcelle a été prévue pour la *samaria*. Il y a même eu une petite construction dessus (moulin). Le laisser-aller a fait que la construction était tombée en ruines et la machine hors d'usage. Par la suite, certains fils de la région qui étaient des commerçants ont voulu occuper ce terrain pour leur commerce, comme la *samaria* n'existe plus et que le terrain est vague. C'était à l'époque de l'ancien chef de PA. Les autochtones de N'gourti, à savoir les *Azɣa*, se sont opposés. C'est ainsi que le problème a été transmis au sous-préfet de N'guigmi. Celui-ci donna le terrain aux commerçants. En ce moment, j'étais enseignant à N'guigmi, chef de parti. Les gens de N'gourti m'ont saisi de l'affaire, et alors on a politisé l'affaire. Vous savez, un politicien, s'il n'a pas vendu sa mère, c'est qu'il n'a pas trouvé d'intérêt. De toutes les façons, nous avons pris parti avec mes collègues ressortissants de N'gourti pour dissuader le sous-préfet de laisser tomber. Il a su s'y prendre et il s'est retiré la tête haute. Deux ou trois mois après, on m'a nommé chef de poste. Alors j'ai dit à la population : « Ce terrain, à quoi il va vous servir ? Mieux vaut le donner au profit de la collectivité. » Les nomades étant ce qu'ils sont, ils ont exigé des excuses de la part des commerçants pour qu'ils leur cèdent le terrain, mais ils refusèrent de se rabaisser en présentant des excuses. Et on en est resté là.

Pour le sous-préfet de N'guigmi, il s'agit tout simplement d'un problème foncier que les uns et les autres cherchent à occulter en mettant en avant d'autres considérations :

Le problème du marché de N'gourti se pose plus en termes de problème foncier qu'autre chose. C'est un problème d'intérêt, c'est tout. Les gens pensent qu'en cédant cette place pour la construction du marché, ce sont des parcelles qu'ils vont perdre.

Les autres protagonistes de cette histoire n'en disent pas plus que ce qui est déjà rapporté.

Il nous accorda alors un terrain mais subitement, les gens se sont soulevés contre cette décision prétextant que le terrain leur appartient et il n'est pas question d'y ériger un marché. Il s'agit en fait des *Azɣa* qui estiment que les commerçants ne sont même pas de N'gourti mais des individus venus des campements voisins. L'affaire a même été politisée [...] Les opposants au déplacement du marché disent que le terrain c'est une maison de la *samaria*. En réalité, il n'y a rien maintenant comme tu peux le voir. En tout cas, nous tenons à ce que ce marché soit déplacé (un *maïgari daza* et commerçant).

Querelles autour de l'imamat

Les rivalités inter ou intra-ethniques, du fait de leur envergure, ont investi également l'arène religieuse, alors même qu'il a été impossible à l'équipe d'enquête de relever des clivages religieux liés à des différences d'interprétations ou d'idéologies : le sectarisme ou

l'extrémisme, qui déchirent la religion musulmane un peu partout au Niger, sont inconnus dans le poste administratif de N'gourti. Les querelles autour de l'imamat que nous rapportons ici ont en fait un fondement socio-ethnique.

Du fait de leur statut social « inférieur », les *Azɣa* ont subi un revers.²³ La mosquée du vendredi, qui a été créée à l'initiative du chef de groupement de Djourey – dont dépendent la plupart des *Azɣa* de la région – était dirigée par un imam *daɣa* qui avait comme adjoint un marabout *azɣa*. Théoriquement – ce qui fut d'ailleurs respecté à certains moments – ce dernier est censé remplacer l'imam principal, pour la conduite des séances de prières en cas d'absence ou d'empêchement quelconque de celui-ci. Or, l'imam titulaire, en instance de départ pour un voyage, a pour la première fois désigné un intérimaire autre que son adjoint « officiellement » reconnu. Le nouvel intérimaire, issu du groupe *daɣa*, nouveau aussi dans le village, a donc, de fait, pris la place du marabout *azɣa*. Ce dernier a logiquement demandé des éclaircissements à son supérieur hiérarchique. Aucune explication ne lui sera donnée par l'imam. Le chef de groupement de Djourey, avisé de la situation, a approuvé la décision de l'imam titulaire, et en outre, n'a pas manqué de rappeler aux *Azɣa* que N'gourti lui appartient et qu'ils n'ont pas d'autre choix que de respecter ses décisions. Il serait même allé plus loin en disant :

Au Tchad, les gens n'osent même pas donner la main aux *Azɣa*, à plus forte raison leur permettre de diriger une prière. Un *Ezɣe* n'est pas digne de diriger une prière (propos rapportés par l'imam *ezɣe*).

Le groupe des fidèles *azɣa*, frustré par cette attitude, s'est dès lors catégoriquement refusé à fréquenter cette mosquée. Pour une fois donc, les *Azɣa* n'ont pas accepté de se soumettre aux injonctions du chef de Djourey. Ils estiment que c'est un affront qui ne peut être lavé qu'en priant dans une autre mosquée du vendredi, dirigée par le marabout *ezɣe* éconduit. Ainsi, une mosquée auparavant destinée aux prières ordinaires, et dont ce dernier est l'imam, a été érigée en mosquée de vendredi. Pour justifier la scission entre les deux imams, un de nos interlocuteurs recourt à la métaphore du divorce conjugal :

S'il y a une femme et un homme dans une maison et qu'ils ne s'entendent pas, la solution c'est la séparation. Voilà pourquoi il y a deux mosquées (le *maɣari ezɣe* de N'gourti).

Le chef de groupement de Djourey s'est opposé à la création d'une nouvelle mosquée. Quand des médiateurs ont tenté de rapprocher les deux positions, l'imam *daɣa* s'est tout simplement contenté de rappeler que le village de N'gourti est une propriété de la chefferie de Djourey :

Quand j'ai rencontré l'imam titulaire, je lui ai demandé pourquoi il a désigné un autre marabout qui n'est même pas du village alors qu'il a déjà un adjoint. Il m'a répondu que N'gourti appartient au chef de Djourey et que c'est lui qui l'a désigné comme imam (un des médiateurs, *ezɣe*).

Cette histoire née dans la sphère religieuse, sur fond de discrimination des *Az̄z̄a* par les *Dāz̄a*, est aujourd'hui transposée dans l'arène publique villageoise, où, à nouveau, c'est la question de l'autochtonie qui est mise en avant. Les *Az̄z̄a*, considérés par les *Dāz̄a* comme derniers arrivants dans le village, se sont attiré la sympathie des autres groupes allochtones (les militaires, les paramilitaires, et autres fonctionnaires). Ainsi pour leurs prières, notamment celle du vendredi, les hommes en tenue se rendent dans la mosquée des *Az̄z̄a*.

Les militaires, les gendarmes et les gardes prient tous dans la mosquée des *Az̄z̄a*. Parmi eux, il y en a pourtant qui habitent de l'autre côté, près de la deuxième mosquée. Même si, à ce jour, ils n'ont rien dit publiquement, leur comportement laisse penser qu'ils apportent tout leur soutien aux *Az̄z̄a*. Et d'ailleurs une autre chose qui ne démentira pas ce que je viens de dire : ce sont des militaires qui ont aidé les *Az̄z̄a* à retaper cette mosquée (un habitant *dāz̄a* de N'gourti).

L'érudition du marabout *ēz̄z̄e* est pourtant reconnue même dans le camp adverse :

Personne ne conteste le savoir coranique du marabout *ēz̄z̄e*. On peut même dire qu'il est considéré comme une référence à N'gourti et dans ses environs (un habitant *dāz̄a* de N'gourti priant dans la mosquée *dāz̄a*).

On voit ici à nouveau que la plupart des conflits qui affectent la cohabitation entre les habitants de N'gourti relèvent d'une dimension socio-ethnique et communautaire. Dans un tel contexte, où le pouvoir local (dans toutes ses formes) n'est ni consolidé ni fort et où les rivalités de toutes sortes articulent les rapports des populations, comment le nouveau processus de décentralisation parviendra-t-il à s'organiser ? C'est une question qui est posée de façon récurrente par de nombreux acteurs et qui, d'une certaine façon, légitime et justifie leur pessimisme à tout point de vue : économique, socioculturel, politique.

Pré-décentralisation et enjeux de pouvoir

Le processus de décentralisation en cours dans l'ensemble du pays est déjà en expérimentation dans notre zone d'étude sous le vocable « *pré-décentralisation* » avec l'aide de certains bailleurs des fonds par l'entremise des projets de développement comme c'est le cas du PADL-N (Projet d'appui au développement local - Nguigmi). Une telle entreprise comporte des enjeux importants, dont les logiques des acteurs tiennent compte. Toutefois, l'on ne peut pas dire que l'ensemble de la population est suffisamment sensibilisé sur ces mutations.

Les projets de développement promoteurs de changements institutionnels « avant l'État »

Avec le concours de certains projets intervenant dans la zone, le processus de décentralisation est amorcé dans tout l'arrondissement de N'guigmi (futur département selon le nouveau découpage). Ce sont, entre autres le projet PADL-N (Projet d'appui au développement local- N'guigmi), le projet PADEL-ZOP (Projet pilote d'appui au développement local de la zone pastorale), initié par l'ONG Karkara, et

le projet PAIX, né des accords de paix conclus entre ex-combattants toubous et gouvernement nigérien. Il est à remarquer qu'il y a en fait une intervention hégémonique du projet PADL-N, dont le soutien à la mise en place des structures décentralisées est considérable. Ses actions s'inscrivent dans le cadre du renforcement du développement local et de la lutte contre la pauvreté. L'ensemble de la région est conçu aujourd'hui comme un « laboratoire de la décentralisation » où sont expérimentés des mécanismes socio-politiques, économiques et institutionnels nouveaux. C'est ainsi qu'ont été mis en place des « pré-communes » et des « conseils pré-communaux » (CPC). Dans l'ensemble de l'arrondissement de N'guigmi, on est à l'heure de la « pré-communalisation », du moins si on en croit les différents responsables. Par ailleurs, toutes les structures mises en place par les projets, bien que parallèles, donc informelles, sont pourtant plus opérationnelles et plus dynamiques que les organisations officielles, et sont porteuses d'enjeux importants.

Dans le cadre de cette pré-décentralisation, des conseils précommunaux (CPC) ont été mis en place afin de préfigurer les conseils communaux issus des futures élections locales. Ils doivent constituer un apprentissage par les élus locaux de leurs rôles et responsabilités. Le conseil pré-communal comprend vingt-quatre conseils locaux de développement (CLD) et des représentants des chefs traditionnels. Le comité local de développement est le premier niveau de concertation de la population. Il se réunit une fois par mois pour débattre des questions relatives au développement local et à la gestion des ressources naturelles. En zone agro-pastorale, il regroupe des villages et des sites situés dans un rayon de 10 km, et dans un rayon de 30 km en milieu pastoral.

Le CPC est chargé d'assurer la gestion technique et financière de la pré-commune. Son mandat est d'une durée de deux ans. En cas d'élections locales, il prendra fin de droit et de fait. Le CPC de N'gourti a été mis en place en février 2000. Il est composé de trois principaux organes²⁴ : le conseil pré-communal, le comité d'octroi et le comité d'approbation spécial. Les attributions du conseil pré-communal sont la mobilisation des ressources internes et externes conformément au code de financement, la sensibilisation des populations, et la programmation des activités annuelles. Pour son fonctionnement, il dispose du fonds d'appui local (FAL) qui représente la principale ressource du CPC. Le FAL « est un outil financier et un instrument privilégié d'une stratégie de décentralisation et de dévolution des ressources aux administrations locales pour le développement des communautés de base et la lutte contre la pauvreté.²⁵ » Le budget du FAL est de 1,5 millions de dollars américains. Ce fonds est mis à la disposition des structures pré-communales par le FENU (Fonds d'équipement des Nations unies) et le FSB (Fonds de survie belge). Le FAL est lui-même composé d'un fonds communal de développement (FCD) et d'un fonds de développement communautaire (FDC).

Les conseillers pré-communaux sont bénévoles. Mais d'ores et déjà les enjeux de ces structures pré-communales sont nombreux. Les conflits pour l'occupation des postes de conseillers ont été assez prononcés à N'gourti. Ces enjeux, sont, selon les cas, économiques, politiques et/ou sociaux. Ils ont été relevés même au niveau primaire local, c'est-à-dire celui du CLD.

Au niveau économique, une « culture des *per diem* » a été initiée par les projets, derrière laquelle les différents acteurs cherchent résolument à se positionner. Lors des sessions du CPC, qui se tiennent au chef-lieu du poste administratif, chaque participant perçoit par jour la somme de 2 000 FCFA et 3 000 FCFA pour les sessions ayant lieu hors de N'gourti.²⁶ Ces conseillers étant pour la plupart des personnes aux revenus précaires, on comprend l'intérêt que les uns et les autres accordent à leur participation au CPC.

Les querelles politico-politiciennes ont aussi présidé à la désignation des membres du CPC. D'aucuns pensent en effet que le CPC devrait survivre à la mise en place des structures issues des prochaines élections locales, et les stratégies des acteurs en tiennent compte. Les partis qui occupent le devant de la scène politique locale à N'gourti sont ceux qui sont représentés dans le conseil. En s'y positionnant, les animateurs de ces formations politiques pensent aussi s'y maintenir ensuite dans le cadre de la « vraie décentralisation ». Chaque leader politique s'y emploie, y compris le chef de poste qui avoue :

Nous aimerions que les conseillers actuels soient maintenus à leurs postes. Notre parti y a beaucoup de représentants.²⁷ Ils sont en train d'abattre un travail important et ce serait dommage qu'avec les futures élections ce soit d'autres personnes qui viennent les remplacer. Pour le moment, nous sommes en train de prendre des dispositions utiles pour que cela n'advienne pas.

Cette préoccupation, est d'ailleurs exprimée par tous ceux qui collaborent au projet PADL-N. C'est le cas de l'ONG VND-NUR (Volontaires nigériens pour le développement), chargée de la sensibilisation, dont le responsable affirme, au sujet des CPC de la région :

Mon inquiétude, c'est de voir demain les politiciens bousculer tout ceci pour une raison ou une autre. Parce que ces gens qui ont eu des formations dans le CPC risquent d'être balayés. Si seulement il y a une formule pour les maintenir aux prochaines élections, ça serait un atout et une chance pour la région, vue la somme d'expériences accumulées [...] Il faut beaucoup miser sur les gens du CPC [...] en reconduisant si possible au moins certains d'entre eux pour que les autres élus puissent profiter de leur expérience.

Même si la population n'a pas encore pleinement pris la mesure des enjeux divers dont la décentralisation est porteuse, certains de ses représentants cherchent déjà à se positionner dans les structures actuelles et à venir. C'est certainement ce qui explique les querelles de leadership enregistrées à N'gourti, lors de la mise en place du CPC, et à Mitimé quand il s'est agi d'implanter le CLD. Ces deux études de cas en témoignent.

De la dissolution du premier CPC de N'gourti

Le premier CPC n'a pas fait long feu. Il a été dissous au bout de cinq mois environ. Le responsable du premier CPC était issu d'un parti de l'opposition et, de surcroît, un *Ezzé* : le CPC n'a pas survécu aux attaques dirigées contre ce dernier. Le second

CPC qui a été mis sur pied a dû recourir à des équilibres aussi bien politiques qu'ethniques. Ce serait sur la base des mêmes considérations qu'un bureau administratif a été créé « pour assurer la permanence du CPC ». Il comprend un secrétaire permanent (président du CPC dissous), un comptable et un agent de saisie. Ce bureau administratif n'a pas été élu, mais désigné par les autres membres du CPC.

Le CPC comprend aujourd'hui majoritairement des gens du MNSD et des Toubous *daza* suivis des Arabes. Le premier CPC avait à sa tête un *Ezze*, membre d'un parti de l'opposition, en l'occurrence le PNDS. La création d'un bureau du CPC procède d'un esprit d'équilibre. Ils ont créé le secrétariat permanent pour calmer l'ancien président du CPC (un responsable politique de l'opposition).

Partis sur la base des six groupes ethniques, nous avons désigné comme président un habitant de N'gourti, un *Ezze*, et un vice-président *daza*. Puis viennent un Arabe, un *Ezze* et un Peul. Après trois mois d'exercice, les gens ont contesté, le bureau a été changé [...] L'ancien président a été retenu comme secrétaire permanent (un membre de l'actuel CPC).

Les agents employés par le CPC sont rétribués tous les mois. L'enveloppe salariale est prélevée sur les frais des dossiers soumis au comité d'octroi. Le secrétaire permanent gagne, par exemple, un salaire mensuel de 15 000 FCFA.

Pour les responsables de l'administration et du projet PADL-N, la dissolution du premier CPC de N'gourti, contrairement à ce qu'en disent certains, est plutôt due à l'extension de la zone d'intervention du projet PADL-N :

Nous n'avons pas couvert toute la zone parce qu'elle est vaste. Avant, le projet n'intervenait pas dans la partie nord de la Dillia. Donc, après la Tripartite de janvier 2001, nous avons décidé de couvrir toute la zone et la commune de N'gourti. On a constaté que dans l'approche participative de la communalisation, il faut couvrir toute la zone et la commune de N'gourti (coordonnateur du PADL-N).

De la cohabitation de deux CLD à Mitimé

Rappelons que le CLD (comité local de développement), premier niveau de concertation de la population, est censé regrouper un certain nombre de villages et de sites dans un rayon de 10 km, en zone agro-pastorale, ou de 30 km en milieu pastoral. Or, au sein même du campement de Mitimé – qui ne compte pas plus de vingt ménages – cohabitent deux CLD. Cette situation trouve son explication dans le fait que Mitimé abrite aussi deux chefs traditionnels : un chef de groupement et un chef de tribu indépendante.

Il convient de souligner ici que Mitimé est un groupement appartenant aux tribus touboues *wandala*. Quant à la tribu indépendante, elle est issue de Barkaynga, un campement situé non loin de Mitimé. Elle est composée de Touaregs et d'anciens dépendants. Barkaynga était dirigé par le père de l'actuel chef de tribu indépendante, dont la mort est intervenue quelque temps après le transfert de l'école nomade de Kouffey à Mitimé (en 1981). En succédant à son père, l'actuel chef de tribu ne retourna pas dans son campement d'origine. Il continue d'exercer ses nouvelles

fonctions cumulativement avec celles de surveillant de l'école. Ces deux événements constitueront le point de départ d'une cohabitation difficile.

La cohabitation est mauvaise. Mitimé est le chef-lieu de groupement des tribus *wandala*. Le chef de tribu actuel qui vit ici est le surveillant de l'école. Jusqu'à présent, il est surveillant. À la mort de son père, on lui a collé la tribu. Avant, c'était bien la cohabitation. Mais, maintenant elle n'est pas bonne (le chef de groupement de Mitimé I).

Ce conflit se manifeste nettement dans l'occupation spatiale du campement par les administrés des deux camps. Les administrés du chef de tribu indépendante ont construit leurs habitations à environ 200 m à l'est de celles de la faction adverse. On retrouve également cette délimitation dans la sémiologie populaire locale, où il s'agit du « village de l'Est » (*niyi magira*) pour la tribu indépendante, et du « village de l'Ouest » (*niyi jigira*) pour le groupement. Ce que les autorités administratives appellent respectivement Mitimé II et Mitimé I. Cette situation a donné lieu à un conflit latent qui date de plus d'une dizaine d'années. En raison de ce climat d'antagonisme entre les deux chefs, « *les projets ont longtemps hésité avant d'intervenir dans ce village* » (un habitant de Mitimé I). Le projet PADL-N finira toutefois par rapprocher les populations de ce campement pour l'implantation des structures de la pré-commune. Mais la mise en place d'un seul CLD, conformément à l'organisation spatiale des populations bénéficiaires définie par le projet, se serait heurtée à « l'intransigeance » de certains proches des deux chefs. Cette situation a donné naissance à deux CLD et à des structures qui leur sont rattachées : deux banques céréalières déjà opérationnelles et leurs deux comités de gestion, et une boutique coopérative en instance d'implantation pour un CLD.

En dehors des investissements réalisés (exemple de la banque céréalière) par le projet PADL-N, les autres infrastructures (l'école, la cantine scolaire et le forage artésien) ont néanmoins toujours été conjointement utilisées par les populations des deux camps. Ce qui laisse penser que l'arrivée des projets dans le village a joué un rôle dans l'exacerbation des tensions entre les deux chefs.

Peut-être que dans le temps, on peut dire qu'il n'y avait pas vraiment de problème; mais avec le projet PADL-N, ça commence à changer [...] C'est le projet PADL-N qui est à la base de certains problèmes. Au début, il y avait un seul CLD pour Mitimé, et, dans le message du projet, les CLD, ce sont les populations qui les mettent en place. Mais après, ils sont revenus créer un CLD pour Mitimé I et un CLD pour Mitimé II (le chef de groupement de Mitimé I).

Une sensibilisation mitigée sur la pré-décentralisation et la décentralisation

Le volet animation du PADL-N est largement exécuté par l'ONG VND-NUR (Volontaires nigériens pour le développement). Le projet s'appuie sur cette ONG, avec laquelle un contrat a été signé, pour entreprendre des missions de sensibilisation, de formation et d'alphabétisation (IEC), d'auto-évaluation assistée, de diagnostic participatif (MARP). VND-NUR œuvre aussi, en partenariat avec le PADL-N, à la

promotion de la culture démocratique au sein des communautés de base, à la facilitation d'accès aux crédits des organisations communautaires, à l'amélioration de la condition de la femme, et à la mise en place d'un programme de protection de l'environnement et du secteur de l'hydraulique villageoise. L'association favorise en outre l'émergence des initiatives locales en aidant les populations à mettre au point des dossiers éligibles au Fonds d'appui local (FAL).

Dans son programme de sensibilisation de la population de N'gourti sur le processus de décentralisation, le projet PADL-N recourt à un autre outil de vulgarisation : la radio. C'est ainsi que le PA de N'gourti a bénéficié d'une radio communautaire rurale. Elle est supposée émettre sur un rayon de 5 km vers le nord-est et de 20 km vers le sud-ouest. La radio n'arrive pas en réalité à assurer cette couverture pour des problèmes techniques, liés à la spécificité du relief de la région (alternance de dunes et de cuvettes). Elle souffre également d'un manque crucial de moyens financiers.²⁸ Les animations se font en toubou, arabe et français.

Enfin, il faut souligner la tenue régulière et fort médiatisée, surtout à N'guigmi (siège du PADL-N), de réunions et autres rencontres en vue de permettre une large diffusion des dispositifs juridico-institutionnels et autres que recouvre la décentralisation. L'enthousiasme des dirigeants, que ceux-ci soient issus des projets de développement ou des structures étatiques, n'est toutefois pas partagé par l'ensemble de la population. Celle-ci ne semble guère concernée par ce processus. En effet, un constat, somme toute étrange, se dégage de l'idée que les « acteurs communs » s'en font. Ni la pré-communalisation et encore moins la décentralisation, évoquées lors de toutes les rencontres initiées par le PADL-N, ne sont comprises à une large échelle. Il subsiste un contraste fort entre la *sous-information* de la population et le *surcroît d'information* des pré-conseillers sur ces questions « pré-institutionnelles » et « institutionnelles ». En dépit des importants moyens humains, à travers l'animation, et financiers mobilisés, nous avons eu l'impression que la sensibilisation n'a pas encore produit les résultats escomptés. Chaque fois que la question a été abordée avec un pré-conseiller, nous avons noté une maîtrise quasi parfaite du rôle et des mécanismes de fonctionnement du conseil pré-communal et du futur conseil communal. À l'opposé, du côté de la population, on ne semble pas saisir grand chose à toutes ces innovations, et beaucoup se sentent « extérieurs » :

CPC ou décentralisation, pour nous autres pauvres, c'est la même histoire. Ce sont des choses qui ne regardent que les fonctionnaires et les gens du pouvoir (un habitant de N'gourti).

La décentralisation, ça ne concerne que les fonctionnaires... et ne seront éligibles au conseil communal que les membres actuels du CPC (un habitant de N'gourti).

Non, je ne connais pas le CPC. Mais les gens en parlent. Ils disent qu'il y a des conseillers ; je ne les connais pas. Je ne connais pas comment ça se passe ces choses-là (une habitante de N'gourti).

Nous avons cherché à savoir si des concepts et expressions tirés du répertoire des langues locales avaient été standardisés afin de faciliter la compréhension des

mécanismes institutionnels en cours et à venir : rien de tel n'est véritablement entrepris par le PADL-N pour l'instant. On comprend donc l'incapacité de certains de nos interlocuteurs à pouvoir nous donner des indications – ne serait-ce qu'élémentaires – sur le processus en cours. Les retransmissions des messages pré-enregistrés par la radio communautaire ont une faible portée : les émissions sont captées sur un rayon de 5 km et même à l'intérieur de N'gourti, le confort d'écoute reste très faible selon les responsables de la radio. En outre, beaucoup de personnes ne disposent pas de poste récepteur.

C'est très difficile de dire que la population a compris la décentralisation. Nous qui sommes au CPC, nous comprenons mieux. Nous faisons des réunions pour leur parler de la décentralisation, mais ce n'est pas tout le monde qui écoute ce qui se dit. Nous comptons sur la radio Tin touma pour avoir des cassettes sur la décentralisation pour sensibiliser la population. Donc, le projet doit s'occuper de nous trouver des cassettes pour enregistrer les débats en langue du terroir et diffuser à la radio (un conseiller du CPC).

En général, et au regard du déficit d'information qui affecte la population, on peut dire que l'impact de l'animation est pour l'heure peu probant.

La future décentralisation : un « échec programmé » ?

La mise en place prochaine des administrations décentralisées suscite de nombreuses interrogations, inquiétudes et incertitudes. Celles-ci, bien que d'actualité et exprimées sur l'ensemble du territoire nigérien, pour lesquelles certains prédisent un « échec programmé²⁹ », sont évoquées avec plus d'insistance pour ce qui est des zones nomades. Le pessimisme semble particulièrement fort s'agissant de la commune rurale de N'gourti.³⁰ Aussi bien dans les arcanes du pouvoir local qu'au sein de certaines couches socioprofessionnelles (syndicats, partis politiques, opérateurs de développement, etc.), on relève une multitude d'indicateurs pouvant constituer des obstacles à la réussite d'une « gouvernance locale ». Ces impasses sont entre autres politico-institutionnelles et économiques.

Obstacles politico-institutionnels

Les difficultés politiques sont assez nombreuses. Nous nous limiterons ici à certains aspects. Le premier, et d'ailleurs celui qui se dessine avec le plus de visibilité parce que beaucoup décrié, est sans nul doute « l'absence d'État » ou « le peu d'État » dans le poste administratif de N'gourti. L'État ne semble pas avoir véritablement été implanté au regard du délaissement quasi général que connaît la zone. Cette situation se reflète amplement dans la réalisation des infrastructures socio-administratives par trop modestes et le plus souvent sans réelle opérationnalité. Ce très faible ancrage de l'État est toutefois quelque peu compensé par l'ampleur du dispositif militaro-sécuritaire mis sur pied : la présence d'une forte communauté des forces de défense et de sécurité (militaires, FNIS, gendarmerie). Ce minimum de centralisme limité au plan sécuritaire comporte ses propres revers (cf. supra). Le slogan « *il faut*

rapprocher l'administration des administrés » ne semble avoir investi le poste administratif de Ngourti que dans son expression répressive. N'ayant jamais ou peu été proches de l'administration, ces populations ne comprennent pas forcément son langage. Ceci peut donner raison à l'opinion répandue chez les allochtones (dont les hommes en tenue) qui reproche aux autochtones leur repli sectaire et identitaire.

Le second aspect, étroitement lié au précédent, se rapporte au positionnement ou au re-positionnement de certains acteurs dans la future « arène locale décentralisée ». D'aucuns craignent une possible tentative de réappropriation du processus en cours en vue de son instrumentalisation et de son noyautage par des forces naguère « féodales » constituées des notabilités locales : chefferie, responsables des partis politiques et dans une certaine mesure les membres actuels des structures précommunales comme le CPC. En raison de l'absence du village de Ngourti des différents chefs traditionnels (seuls cinq chefs de groupement sur les huit ont pu être interrogés), la position de la chefferie traditionnelle par rapport au projet de décentralisation n'a pas été, nous semble-t-il, suffisamment enquêtée. Néanmoins, il ne fait aucun doute que la chefferie de Djourey et certains de ses ayants droit nourrissent l'ambition de bien se situer dans une arène locale recomposée. Leurs visées hégémoniques sont au cœur des joutes verbales quotidiennes de Ngourti. Sur l'ensemble du territoire nigérian les autorités coutumières entendent ne pas rester en marge du processus. Ce qui, au demeurant, laisse présager que les ambitions affichées de la décentralisation – une meilleure gouvernance locale, la transparence, la démocratie et le développement participatif – seront peut-être déçues. Mamdani (1996) voit ainsi dans les différents processus de décentralisation amorcés sur l'ensemble du continent africain une « dénationalisation » des pratiques clientélistes, despotiques, antidémocratiques (le « despotisme décentralisé »), que le nouveau système de gouvernance est pourtant supposé éradiquer. La « mal gouvernance », qui a déjà corrompu l'échelle nationale, prendrait alors un label local.

La troisième dimension concerne la porosité des frontières (avec la Libye d'une part et le Tchad d'autre part) et la délimitation de celles-ci entre différentes communes. Premièrement, la perméabilité des frontières ne permet pas de contenir les infiltrations des rebelles extra-nationaux, surtout tchadiens. Au demeurant, ceci peut constituer une entrave majeure à la sécurité de la commune, qui doit aussi faire face à d'autres tâches de développement coûteuses en moyens divers (logistiques, financiers, etc.). Deuxièmement, les réformes, qui sont aujourd'hui amorcées, se basent sur le « territoire » dans un espace pourtant propre à des populations nomades majoritaires qui, de surcroît, dénie la notion « abstraite » de frontière. Malgré tous ses ajustements, la décentralisation reste fondée sur l'idée d'une collectivité territoriale faite pour des sociétés sédentaires centralisées, qui contraste fort avec la réalité de sociétés nomades segmentaires.

Obstacles économiques

Nombreux sont les acteurs qui appréhendent avec beaucoup de pessimisme le fonctionnement de la future commune en termes de viabilité économique. Cette angoisse

est surtout exprimée par les leaders locaux, c'est-à-dire les chefs traditionnels et certains cadres de l'administration territoriale (chef de poste administratif, sous-préfet).

Le problème de viabilité va se poser avec beaucoup d'acuité pour le poste administratif de N'gourti qui ne peut même pas payer 76 000 FCFA de salaire de certains de ses agents. Et cela doit faire réfléchir tout le monde (le sous-préfet de N'guigmi).

L'absence d'infrastructures menace l'autonomie financière de la future commune : absence de moyens modernes de communication, d'institutions bancaires, d'infrastructures touristiques... Les moyens modernes de communication font cruellement défaut. Le réseau téléphonique s'est arrêté à N'guigmi. La télévision n'est captée que par de rares privilégiés (certains officiers de la caserne militaire disposant des antennes paraboliques). La radio nationale, pour sa part, émet tant bien que mal à l'intérieur du seul chef-lieu du PA. La Route de l'Unité, qui relie N'guigmi au reste du pays, est fortement dégradée depuis plusieurs années et le trafic est aujourd'hui réduit. La viabilité économique et financière d'une commune exige aussi la présence d'un système bancaire performant, relativement inconnu dans l'ensemble de la région de Diffa : les seuls modes d'épargne et d'accumulation relèvent de l'économie animale, et le troupeau représente l'épargne autant qu'il demeure un facteur de production. Enfin, au sein du poste administratif de N'gourti aucune activité touristique n'a jusqu'ici été initiée.

L'absence de *big men* dans l'arène locale de N'gourti réduit par ailleurs les possibilités de mécénat. L'ascension de certains acteurs locaux (un *maigari* et commerçant *daza* attentif aux sollicitations des plus démunis, ainsi que les actions du député arabe de N'guigmi) pourra-t-elle à terme combler cette lacune ?

De même, les ressortissants, très déconnectés de la situation locale (cf. supra), ne disposent pour l'instant d'aucun cadre véritable de concertation et de consultation (comme « les associations » ou « les mutuelles » de ressortissants), dans les villes du pays où ils résident. Ce type d'instance, répandu sur tout le territoire nigérien, représente un haut lieu de promotion politique et économique pour un terroir donné, où la dynamique de courtage en développement prend racine. Pour N'gourti, on ne voit guère se dessiner un « retour des cadres » dans l'arène locale.

En outre, la commune risque de ne pas pouvoir véritablement exercer ses prérogatives fiscales. Les mœurs nomades, en obligeant les hommes et le cheptel à de fréquents déplacements à la recherche de pâturages, conduisent les administrés hors des limites officielles. Il en découle un faible taux de recouvrement de l'impôt de capitation.

Mais nous sommes inquiets pour la viabilité des futures communes. Ici, il n'y a pas des limites exactes pour les groupements. Ailleurs, ce sont des cantons, et les cantons ont des limites. Maintenant, les impôts seront versés au niveau de la commune [...] Moi, j'ai des administrés répandus un peu partout sur le territoire du PA, comment ferais-je quand des limites seront fixées ? D'autres groupements risqueraient de bénéficier des impôts qui sont normalement dus au mien (un chef de groupement). La commune de N'gourti est une région à vocation pastorale. C'est vrai, il y aura des problèmes. Les gens ont raison d'être un peu pessimistes. Mais, d'une manière générale, la commune de N'gourti comme les autres communes ont des populations

mobiles. Ce sont des éleveurs qui se déplacent pour la recherche du pâturage. Il est difficile pour le fiscaliste (*sic!*) de mettre la main sur toute la population. Donc, il y aura des difficultés à prélever les impôts et les taxes. Cette situation rendra la viabilité de la future commune de N'gourti très difficile (Le coordonnateur du projet PADL-N).

Par ailleurs, la « société civile » (ONG, associations...) est faible, sans assise institutionnelle ou juridique, et privée du soutien des ressortissants. On ne voit pas comment elle pourrait susciter des investissements ou générer des flux d'aide.

Conclusion

Les missions conjointes des parlementaires et du HCRAD (Haut-Commissariat à la Réforme administrative et à la Décentralisation) qui ont sillonné l'ensemble du pays se sont arrêtées à N'guigmi et semblent donner raison à ceux qui affirment que même l'État s'y est tout compte fait arrêté. Les projets de développement, et particulièrement le PADL-N, même s'ils ont initié un groupe de pré-conseillers aux principes de la démocratie participative, ont peu touché le reste de la population, qui ne s'est en rien approprié le processus.

La fragilité de l'État local dans le poste administratif de N'gourti, future commune rurale, a été mise en évidence. Le pouvoir local, tant dans son organisation traditionnelle que moderne (institutionnelle) est embryonnaire ; son ancrage est par trop faible, ce qui favorise une multiplicité de pratiques informelles. Ces dernières ont ainsi donné naissance à une structure para-étatique comme le comité anti vol.

La mise en place par les projets de différents comités de gestion promeut de son côté de nouveaux acteurs et favorise l'implantation d'une « société civile » qui reste cependant informelle et au stade d'ébauche. L'intervention du projet PADL-N tend à améliorer les conditions de vie des populations.

La mobilité permanente des populations nomades, ignorant les frontières, risque fort de poser d'énormes problèmes aux futurs administrateurs communaux.

La création d'entités néotraditionnelles, avec l'avènement des tribus indépendantes, va certainement induire une recomposition des cartes.

Enfin, l'apparition d'une nouvelle identité politique sous l'impulsion de couches naguère dominées (les *Aẓẓa* et les *Agra*) bouleversera sans doute le modèle de pouvoir traditionnel, et l'équilibre des pouvoirs locaux.

Notes

- 1 Initiatives locales, Bulletin semestriel d'information du PADL-N, n°00, mai 2001. C'est sur les cendres du PDRN (Projet de Développement Rural de N'guigmi) qu'est né le PADL-N.
2. Cf. le recensement administratif réalisé en 1997 et l'actualisation, en 1998, des données du répertoire national des villages du Niger (source : Ministère de la Population, de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant).
3. Nous utiliserons indifféremment les termes communautés, groupes et populations.

4. Dans la désignation courante, seuls les sous-groupes Wandala et Keshherda issus des « couches nobles » s'attribuent le qualificatif de Daza. Teda est le pluriel de Tide.
5. Agra est le pluriel de egre, captif ; Azza est le pluriel de ezze, artisan ou forgeron ; Daza est le pluriel de dazi, toubou.
6. Zetner C., 1980, Pages d'histoire du Kanem. Pays tchadien, Paris, L'Harmattan, cité in Étude monographique de l'arrondissement de N'guigmi, réalisée en 1993 par le Service du plan (arrondissement) de N'guigmi.
7. Le marché de bétail de N'guigmi, en dehors des moments forts de la rébellion, demeure une référence dans la sous-région.
8. Au moment de l'enquête, c'était un cadre de l'Éducation nationale, originaire de la région, qui était le CPA. Il est décédé depuis.
9. Les deux premières formations politiques font partie de la coalition actuellement au pouvoir.
10. Les affectations dans la zone de Diffa – généralement assimilée à un département de la République du Tchad – sont toujours considérées par les fonctionnaires comme une punition administrative. Ceux qui sont dotés de ressources relationnelles importantes n'y viennent presque pas. On a souvent recensé des cadres ayant abandonné leur poste, faute d'une intervention pouvant les muter ailleurs, dans des régions du pays jugées plus « clémentes ».
11. La collecte des impôts incombait, pendant la période coloniale, aux gardes nomades, communément appelés « goumiers ». Ils s'illustraient souvent par des actes de violence sur les populations.
12. Le terme « leader d'opinion » désigne ici tous les acteurs importants du poste administratif qui se présentent, à un titre ou à un autre, comme « porte-parole » d'une partie ou de l'ensemble de la population : religieux, représentants de parti politique, du CPC, membres d'associations, meneurs des mouvements contestataires (cas des Agra ou des Azza).
13. D'après une étude réalisée par le service du plan de l'arrondissement (op. cit.), les groupements Agadi, Bilaherdé et Bitinga ont été créés en 1986.
14. Agadi et Bilahardé sont des regroupements arabes alors que Bédouaram constitue un fief des Toubous teda. En dehors de Mitimé II regroupant des Touaregs et d'anciens dépendants toubous, tous les autres groupements sont des entités politiques gouvernées par des Toubous daza. Une troisième tribu, Yourey, s'affiche de plus en plus comme indépendante avec le soutien de certains agents de l'administration territoriale, sans toutefois avoir une reconnaissance officielle.
15. Les campements qui ne disposent pas d'infrastructures socio-éducatives et/ou sanitaires se déplacent généralement selon le mouvement du cheptel.
16. Dans sa forme purement traditionnelle et pour le cas toubou, cette justice traditionnelle suivait, en cas de meurtre, le schéma suivant : le coupable est tenu de payer la diya ou le prix du sang à la famille de la victime, ce qui équivaut à cent têtes de chameaux. De plus en plus, en lieu et place de cela, on peut, en raison de l'appauvrissement croissant des familles nomades, exiger cent ou même cinquante vaches. Même en ayant purgé une peine dans les structures pénitentiaires officielles, tout meurtrier reste redevable de la diya. Par conséquent, tout retour dans sa société d'origine nécessite que le coupable s'acquitte de cette dette pour éviter des cycles de vengeance.

17. La samaria est une structure « néotraditionnelle », développée en particulier sous le régime d'exception de Seyni Kounché, qui a regroupé la jeunesse nigérienne pour des activités festives et la réalisation d'actions d'intérêt public.
18. Terme hausa désignant à l'origine « la cour royale ». De plus en plus, le terme de fada est utilisé pour désigner des espaces de sociabilité regroupant des jeunes du même âge, de la même promotion, du même quartier, etc. Six fada ont été dénombrées au moment de l'enquête.
19. Nous utiliserons, en lieu et place de dromadaire, le terme « chameau » consacré par l'usage.
20. Vers la fin de l'enquête, le Comité antiviol a changé de dénomination pour devenir le Comité pour la préservation de la paix retrouvée (CPPR). Ses fondateurs, avec l'appui des autorités administratives, comptent lui conférer un statut juridique en l'érigant en association.
21. Le député actuel, au titre de la circonscription électorale de N'gourtî, est issu de la famille du chef de groupement de Djourey.
22. C'est une légitimité que les autres chefs de groupement ne lui reconnaissent guère, N'gourtî étant habité par les administrés des différents groupements.
23. Cette histoire remonterait, selon nos interlocuteurs, aux débuts de l'année 2001.
24. Certaines de ces informations proviennent du document : Mise en place du CPC définitif de N'gourtî : organes et attributions, novembre 2000.
25. Projet PADL-N, Code de financement pour la gestion du fonds d'appui local, 1999, p. 4.
26. Les participants ne sont pas que des conseillers.
27. Le chef de poste administratif est issu des rangs du MNSD.
28. Les ressources de la radio sont en effet essentiellement constituées des communiqués payants (mariages, baptêmes et toutes sortes d'autres annonces) et des frais de diffusion des émissions de sensibilisation sur la future décentralisation préenregistrées sur bandes audio.
29. Cf. journal *Alternative* n°258 du 6 septembre 2001.
30. Sur les processus de décentralisation dans les pays africains, cf. Jaglin et Dubresson (1993).

